



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-24 :
Vote du Budget Primitif Communal 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée** :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-24 : Vote du Budget Primitif Communal 2026

Madame Martine SOREL, Maire, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	660 916.80 €
Recettes	660 916.80 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	407 717.63 €
Recettes	407 717.63 €
Total du Budget	1 068 634.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 0 voix contre, 11 voix pour et aucune abstention, le BP 2026 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 290 518.80 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et un report de 113 717.63 euros au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance


Véronique NOBLE

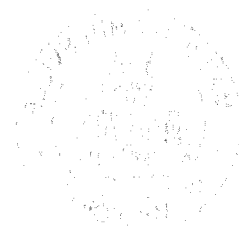
Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 095-219500113-20260417-2026_24-DE



NOTE DE PRESENTION BREVE ET SYNTHETIQUE**DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépense de fonctionnement	Budget 2025	Budget 2026	Evolution en valeur
011 - Charges à caractère général	139 553 €	125 416.80 €	- 14 136.2 €
012 - Charges de personnel	73 900 €	82 400 €	8 500 €
65 - Autres charges gestion courante	92 700 €	107 200 €	14 500 €
66 - Charges financières	7 900 €	7 900 €	0 €
042 - Dotation aux amortissements	9 540.32 €	11 873.65 €	2 333.33 €
014 - Prélèvement FNGIR	52 000 €	52 000 €	0 €
Total dépenses réelles	375 593.32 €	386 790.45 €	11 197.13 €
023 - Virement à la section d'investissement	279 813.92 €	274 126.35 €	- 5 687.57 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	655 407.24 €	660 916.8 €	5 509.56 €

Les principaux postes de dépenses sont :

En 011 les divers travaux à réaliser au niveau de l'entretien des terrains (Abattage d'arbres), des bâtiments publics (façade mairie côté école), ainsi que les travaux de voirie.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement	Budget 2025	Budget 2026	Evolution en valeur
70 - Produits de services	12 000 €	12 683 €	683 €

73 - Impôts et Taxes	258 700 €	277 000 €	19 300 €
74 - Dotations et participations	61 600 €	60 015 €	- 1 585 €
75 - Autres produits gestion courante	23 398 €	22 000 €	- 1 398 €
TOTAL RECETTES	355 698 €	379 015 €	23 317 €
002 - Excédent antérieur de fonctionnement	299 709.24 €	290 518.8 €	- 9 190.44 €
TOTAL	655 407.24 €	669 533.8 €	14 126.56 €

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement	Budget 2025	Budget 2026	Evolution en valeur
16 - Emprunt et dettes assimilées	55 000 €	51 000 €	- 4 000 €
204 - Subvention d'équipements versées	130 000 €	95 000 €	- 35 000 €
21- Immobilisations corporelles	123 905.24 €	148 000 €	24 094.76 €
Total dépenses	308 905.24 €	294 000 €	- 14 905.24 €
1068 - Affectation en réserve	26 927.57 €	113 717.63 €	86 790.06 €
TOTAL	335 832.81 €	407 717.63 €	71 884.82 €

Les travaux pour la continuité de l'enfouissement des lignes EDF ainsi que la fibre.

Des travaux sont à effectuer au cimetière de la commune, un passage doit être créé entre l'école de la commune et l'espace CORADIN, immobilisations corporelles (21).

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement	Budget 2025	Budget 2026	Evolution en valeur
001 - Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €
021 - Virement section fonctionnement 023	279 813.92 €	274 126.35 €	- 5 687.57 €
10 - Dotations	11 300 €	8 000 €	- 3 300 €
13 - Subventions	8 251 €	0 €	- 8 251 €
040 - Amortissements	9 540.32 €	11 873.65 €	2333.33 €
Total recettes	308 905.24 €	294 000 €	- 14 905.24 €
1068 - Excédents de fonctionnement	26 927.57 €	113 717.63 €	86 790.06 €
TOTAL	335 832.81 €	407 717.63 €	71 884.82 €

Le principal poste est :

Le virement de la section d'investissement.

Martine SOREL,

Maire,

